



Domaine de la Lombardière  
07430 DAVÉZIEUX  
Tél : 0475675557 - [www.annonayrhoneagglo.fr](http://www.annonayrhoneagglo.fr)

Rendu et certifié exécutoire en vertu des articles L2131-1 et L5211-3 du Code général des collectivités territoriales.

Transmis en sous-préfecture le :	Publié le :	Notifié le :
21/06/2024	24/06/2024	

### Décision du Président n°DP\_2024\_0091

Développement et attractivité du territoire - Mise en place d'une baisse temporaire des loyers des locaux Créo'Cœur situés 1 et 3 rue des Boucheries

**Le Président d'Annonay Rhône Agglo,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10,

**VU** les articles L1875 et suivants du Code civil,

**VU** les statuts d'Annonay Rhône Agglo,

**VU** la délibération du Conseil Communautaire n°2020-150 en date du 9 juillet 2020, portant élection du Président d'Annonay Rhône Agglo,

**VU** la délibération du Conseil Communautaire n°2020-168 en date du 9 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Président par le Conseil Communautaire,

**CONSIDERANT** qu'Annonay Rhône Agglo a mis en place le dispositif Créo'coeur pour favoriser l'implantation de nouvelles activités en lien avec les métiers d'art et de la création,

**CONSIDERANT** que divers chantiers et travaux lourds sur l'immeuble sis 1-3 rue des Boucheries à Annonay dans le quartier historique durant l'année 2023 ont géné de manière considérable l'accès et la visibilité des boutiques et fragilisé ainsi les activités qui y sont développées dans le cadre du dispositif Créo'coeur,

**CONSIDERANT** que les artistes installés dans les locaux Créo'coeur sis 1 et 3 rue des Boucheries à Annonay, propriétés d'Annonay Rhône Agglo, ont fait part de leurs difficultés et exprimé une demande d'aide,

### DÉCIDE

**ARTICLE 1** : Il est procédé à une fixation des loyers à un montant symbolique de 01 (un) euro pour les locaux Créo'coeur, pour une durée de 5 mois du 1er juin 2024 au 31 octobre 2024 pour les locaux situés 1 et 3 rue des Boucheries.

**ARTICLE 2** : Cette décision sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de Tournon-sur-Rhône pour contrôle de légalité, à Monsieur le Trésorier Principal d'Annonay, affichée à la porte du siège d'Annonay Rhône Agglo et publiée au recueil des actes administratifs d'Annonay Rhône Agglo.

2024.

Fait à Davézieux, le

21/06/2024

Par délégation du Président

